JURY DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

Ministère de la Communauté française

Enseignements technique, artistique et professionnel

Bureaux : 2F227 et 2F228
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN

Tél: (0032) **02/690 85 53**
(0032) **02/690 85 61**

Site internet : **www.enseignement.be/jurys**

LIEU DE L'EPREUVE :

FOYER SAINTE-ELISABETH
Rue d'Ath, 33
7330 SAINT-GHISLAIN

Personne-ressource sur place :

Monsieur Grymonpré

Tél : 0476/665755

CESS - Technique de qualification - AGENT/AGENTE D'EDUCATION

Programmes 180-2/2003/248B & 180-3/2003/248B

Épreuve de techniques d'animation (préparation de l'épreuve pratique) en relation avec les techniques éducatives et de transfert (corporelles, plastiques et musicales) : activités pour résidents d'une maison de repos.

1. Introduction

« On apprend surtout par l'acte
une action réfléchie : - AVANT
une action vécue : - PENDANT
une action évaluée : - APRÈS »

Attention, bien que le rôle du jury ne soit pas celui d'un formateur mais celui d'un évaluateur, ses membres **conseillent vivement** aux candidats de prendre contact avec l'établissement mentionnée ci-dessus, d'assister et de participer à plusieurs activités.

Cette épreuve de type intégrée évalue les compétences relatives au métier et revêt donc toute son importance pour l'obtention du CESS délivré par le Jury FWB.

Avant le déroulement de l'épreuve pratique, l'étudiant devra fournir un dossier contenant la préparation, écrite complète et soignée de trois activités sélectionnées dans les **3 domaines** : une

dans le domaine Techniques éducatives artistiques, la seconde dans le domaine Techniques éducatives corporelles et l'autre domaine Techniques éducatives musicales et ce, en 3 exemplaires.

Une des 3 activités préparées sera choisie par le jury pour être présentée et constituera l'épreuve pratique.

⚠ **UNE GROSSE ERREUR DE SECURITE ET DE DEONTOLOGIE PEUT AMENER A L'ECHEC.**

2. Le métier d'agent(e) d'éducation: description du métier.

L'agent/l'agente d'éducation est un professionnel qui « éduque » au sens de mener, de suivre, d'accompagner un bénéficiaire et/ou un groupe de bénéficiaires dans un processus en vue d'une finalité dont les termes sont définis par un projet éducatif et ce, le plus souvent dans la sphère du quotidien, en collaboration avec des partenaires (équipe).

Il/elle peut travailler dans des secteurs particulièrement variés notamment :

- Le secteur de l'aide à la jeunesse
- Le secteur de l'aide aux personnes handicapées mentales et/ou physiques
- Le secteur des centres d'accueil pour adultes en difficulté, les maisons maternelles
- Le secteur de la santé mentale (secteur psychiatrique, services d'aide et d'accueil pour toxicomane, …)
- Le secteur des Maisons de repos pour personnes âgées, Maisons de soins et de convalescence
- Le secteur scolaire
- Le secteur des services de proximité, contrat de sécurité, éducateurs de rue, de centre d'accueil d'urgence,…

Le métier d'agent d'éducation a beaucoup évolué ces dernières années. Les lieux et modalités d'interventions d'une part et les publics pris en charge d'autre part se sont différenciés très fortement. Ainsi, l'agent/agente d'éducation est aujourd'hui susceptible de s'adresser à des handicapés adultes, à des adultes en difficulté, à des malades (mentaux), à des personnes en recherche d'insertion professionnelle, à des toxicomanes, etc. À côté de l'institution résidentielle qui auparavant était le seul de l'action éducative apparaissent aujourd'hui de nouveaux services qui interviennent dans le milieu de vie des bénéficiaires.

Chaque prise en charge (public déterminé, type d'intervention…) **implique des compétences appropriées**.

2.1 Compétences et actions

- Connaître les différentes techniques d'animations
- Posséder des compétences artistiques, technologiques, musicales etc.
- Concevoir des animations adaptées aux différents publics
- Prévoir et gérer le matériel nécessaire et le budget

- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité

2.2 Savoir-être

- Très bonne communication et sens du contact
- Pédagogie
- Créativité
- Capacité d'adaptation
- Polyvalence
- Dynamisme
- Bonne organisation
- Disponibilité

2.3 Cadre professionnel

Savoirs en connaissances acquises au moyen des cours de l'option :

- Notions de base de psychopédagogie (développement de l'enfant, des personnes âgées, …)
- Notions de psychopathologie
- Déontologie
- Éducation à la santé

3. L'épreuve de techniques d'animation consiste en :

- Le dossier écrit (cf. les directives détaillées au point 4.2)
- L'animation (cf. les recommandations indiquées au point 4.3)
- L'entretien oral (cf. les consignes indiquées au point 4.4)

4. Consignes concernant l'épreuve pratique :

4.1 Consignes générales

- Tenue vestimentaire adaptée (en rapport avec l'hygiène et la sécurité)
- Ponctualité : prévenir à temps, en cas d'absence ou de retard, le secrétariat du Jury FWB
- Prendre contact avec le lieu de l'épreuve (**vivement conseillé** de s'y rendre et éventuellement de participer à une activité)

4.2 Consignes pour la réalisation du dossier :

4.2.1 Consignes pour la présentation écrite du dossier

Le dossier, qui devra être déposé le jour de l'épreuve en 3 exemplaires, comprendra **obligatoirement** :

1. Une **page de garde** sur laquelle figureront les nom et prénom du candidat, l'année de la session et le titre du dossier
2. Une **table des matières**
3. Une **introduction** d'une demi-page dans laquelle le candidat présentera les animations et expliquera les raisons de son choix
4. **Un corps** (développement du sujet) réalisé selon les consignes suivantes (se référer au point 4.2.3)

4.2.2 Consignes pour la forme du dossier

1. Le travail sera **dactylographié**, taille de caractère avec interligne normal, police Comic sans MS (de préférence) ou Calibri.
   Il sera **paginé** et **relié**.
2. Une attention toute particulière sera portée à l'**orthographe** et à la **syntaxe** correcte.
3. Les sources de référence seront listées : livres, publications, sites internet (liens datés), cours exploités

4.2.3 Consignes pour la rédaction du dossier

Introduction : le choix des animations devra :
→ s'adapter aux capacités de la personne
→ être envisagé dans le cadre du projet de vie de la résidence

a- Domaines des activités : Techniques éducatives

a) Activités : obligatoirement, une dans chaque domaine

- **1 activité en art plastique**
- **1 activité musicale**
- **1 activité psychomotrice**

1. Activité d'art plastique : activité simple stimulant la créativité du résident,

Un ou plusieurs modèles, créés personnellement devra / devront être proposé(s) aux résidents.
« pour le matériel : *règle de la débrouille* » (p.18 du programme).

utilisation de matières : terre, pâte à sel, papier, serviette, tissu, matière de récupération etc.
technique d'impression etc.
photomontage (scrapbooking), etc.
fabrication de marionnettes, de masques, théâtre d'ombres etc.
technique du papier : origami, fleurs en papier, tableaux
montage floral,
mandala

2. Activité musicale : adaptée à la moyenne d'âge des résidents

chant, chanson à gestes, activité rythmique, chant mimé,
quizz musical accompagné d'une chanson en karaoké ou thématique avec support visuel
utilisation ou reconnaissance d'un instrument : guitare, flûte, piano
une histoire sur un thème racontée à partir d'un montage
expression corporelle à partir d'une musique, une chanson
reconnaissance d'un ou plusieurs bruits sur un thème

3. Activité de psychomotricité : adaptée à la moyenne d'âge des résidents

activité qui participe au maintien de la motricité, des fonctions sensorielles et développement intellectuel
activité de relaxation, décontraction musculaire,
technique de respiration,
jeux dansés favorisant la coopération, l'esprit d'entraide et de respect de l'autre.

b- Contenu de la présentation écrite (en 3 exemplaires) :

1. Intitulé de l'activité
2. Domaine de l'activité
3. Objectifs :
    - 3a. Objectifs généraux : entretenir les relations sociales, maintenir l'autonomie intellectuelle, motrice et affective
    - 3b. Objectifs spécifiques :
        - 1-propres en rapport à l'animation proposée
        - 2-justifiés à partir des différents cours relatifs aux handicaps/incapacités / déficiences des résidents
4. Durée selon l'organisation du service, maximum 60 minutes
5. Le matériel : devra éventuellement être amené par le(la) candidat(e) selon le domaine. Une prise de contact avec la résidence est donc nécessaire.
6. L'organisation: des mesures d'hygiène doivent être prises avant, pendant et après le déroulement de l'activité et adaptées à ce dernier. L'espace devra être également aménagé. Un ou des schéma(s) est/sont à établir si nécessaire.
7. Déroulement
    - a-Présentation de l'activité
      Une/Des réalisation(s), un/des modèle(s) réalisé(s) personnellement sera/seront présenté(s) aux résidents au début de l'activité, ET seront annexé(s) aux dossiers, si possible, suivant l'activité envisagée.
    - b-Des étapes avec tableau incluant le déroulement des activités, les consignes et les précautions en matière de sécurité et d'hygiène (les justifications de ces dernières seront demandées lors de l'évaluation orale).
8. Adaptation de l'activité :

Proposer des variantes de l'activité en fonction des « handicaps » les plus courants inhérents aux résidents tels que surdité, cécité, moteur, etc.
Pour toutes les activités, joindre le ou les modèle(s), les plans, les titres, les textes etc. adapté(s) aux activités présentées.

9. Références spécifiques à l'activité, diversifiées
   - Ouvrages, livres, revues, etc.
   - Sites internet – liens + dates de visite
   - Expériences personnelles : si des stages ont été réalisés, indiquer le lieu, la période, la nature et fournir l'attestation.

4.3 Consignes pour la présentation de l'animation :

Une des 3 activités proposées sera choisie par les membres du jury

Le/la candidat/e veillera à :
1. Respecter la durée
2. Préparer son matériel avant la prise en charge des résidents
3. Prendre en charge le nombre de résidents pour son activité
4. Veiller au confort, à la sécurité des résidents (interdiction de produits toxiques)
5. Veiller à la propreté du matériel et des locaux
6. Veiller à l'adaptation de l'activité aux « handicaps » les plus courants
7. Veiller à la remise en ordre du matériel et des locaux

4.4 L'entretien oral

4.4.1 Généralités

Un entretien avec les membres du jury permettra au candidat d'expliquer et de justifier l'ensemble des préparations, **ainsi que** sa prestation. Ci-après, une panoplie de critères d'évaluation qui peut aider le candidat dans la préparation et le déroulement de **ses** activités pratiques ainsi que dans la préparation de **son** entretien avec le jury.

4.4.2 Entretien avec les membres du jury

a) Auto-évaluation de l'épreuve pratique
1. Lien entre le déroulement **prévu et réel**, justification des éventuelles adaptations apportées
2. Objectifs atteints ou non
3. Observation des résidents : comportement, participation
4. Critique de l'activité : positive ou négative, proposition de remédiation, justification éventuelle en faisant les liens avec les cours présentés aux examens

b) Présentation des deux autres activités
1. Evaluation des sujets choisis
2. Relation avec les cours théoriques de l'option
3. Présentation du matériel

4.5 Exemples de critères d'évaluation concernant.

a) LA PRESENTATION ECRITE

- Pertinence du choix de l'activité
- Pertinence des objectifs
- Adaptation de l'activité aux besoins et au projet de l'établissement
- Présentation
- Forme
- Contenu
- Respects des consignes
- Modèles

b) L'ACTIVITE PRESENTEE

- Avant
  - Prise de renseignements
  - Aménagement de l'espace
  - Préparation du matériel

- Pendant
  - Prise de contact
  - Présentation de l'animation
  - Motivation des résidents
  - Clarté des consignes de l'activité
  - Adaptation et maitrise des moyens matériels
  - Méthodes d'animation
  - Enchainement logique des actions
  - Gestion du temps
  - Application des règles de sécurité
  - Application des mesures d'hygiène,
  - Respect du confort
  - Préparation à la clôture de l'activité
  - Evaluation avec les résidents

- Après
  - Transmission des informations et/ou des observations
  - Remise en situation des résidents
  - Remise en ordre du local/matériel

c) L' ATTITUDE RELATIONNELLE

- Communication adaptée aux résidents
- Premier contact avec les résidents
- Disponibilité et écoute
- Empathie
- Adaptation aux interactions dans le groupe

- Présentation (tenue)
- Sécurisation des bénéficiaires

d) ENTRETIEN avec les membres du jury : Auto-évaluation

- Pertinence
- Justifications des choix, des décisions, des adaptations
- Liens avec les cours
- Remédiations par rapport aux erreurs
- Rapport circonstancié des cas spécifiques repérés, adaptations faites ou proposées par rapport à ceux-ci

e) LES 2 AUTRES ACTIVITES

- Dossiers
- Présentation au moment de l'entretien
- Justification des choix
- Projections d'adaptation en adéquation avec le public du jour

5. Orientation Bibliographique

a) art plastique :

Voir programme 176/2002/248B, page 19 & 20

b) Transfert musical

Voir programme 176-3/2003/248B, page 17